

Fiche signalétique

FDS n° : F-60028

High Fusion Ink - Black

Date d'émission 2017-03-13

Date de révision 2022-06-16

Version 5

Actif

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom du produit

HF Encre aqueuse pour Xerox® Trivor® 2400 HF Inkjet Press

N° de pièce 008R13243

Couleur Noir
Substance/mélange pur Mélange

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Imprimante à jet d'encre

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox Corporation
Webster, NY 14580

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Personne à contacter Manager, environnement, santé, sécurité et durabilité
Adresse de courriel askxerox@xerox.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence Informations sureté (800)275-9376
Chemical Emergency only (Chemtrec) (800) 424-9300Pour le document le plus récent <https://safetysheets.business.xerox.com>

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Symbole(s)



Mot indicateur Avertissement

Mentions de danger H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

Autres dangers

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélanges

| Nom chimique | No. CAS | % en poids | Classification SGH | Mentions de danger |
|-------------------------------|--------------|------------|---|--------------------------------------|
| Eau | 7732-18-5 | 50-75 | -- | -- |
| Alcool aliphatique | Propriétaire | 10-20 | -- | -- |
| 1,2-Hexanediol | 6920-22-5 | 5-15 | Eye Irrit. 2 | H319 |
| Noir de carbone | 1333-86-4 | 1-10 | -- | -- |
| Triéthanolamine | 102-71-6 | <1 | -- | -- |
| 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one | 2634-33-5 | <0.036 | Acute Tox. 4 (oral) Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Skin Sens. 1 Aquatic Acute 1 | H302 H315 H318 H317 H400 |

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Texte intégral des énoncés H; voir la section 16

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures pour les premiers secours

Conseils généraux En cas de conditions graves ou persistantes, appeler un médecin ou des soins médicaux d'urgence.
Contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
Contact avec la peau Laver à l'eau chaude et au savon, Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste
Inhalation Amener la victime à l'air libre, Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent
Ingestion En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Toxicité aiguë
Yeux Irritant pour les yeux
Peau Peut causer une irritation
Inhalation Aucun effet connu
Ingestion Aucun effet connu

Toxicité chronique Un contact répété peut causer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles

Symptômes principaux Une exposition excessive peut provoquer:
 Irritation des yeux
 Irritation de la peau

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

| | |
|----------------------------------|---|
| Protection des sauveteurs | Aucun équipement de protection particulier requis |
| Notes au médecin | Traiter en fonction des symptômes |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction**

| | |
|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | Eau pulvérisée, Mousse, Dioxyde de carbone (CO ₂) |
| Moyens d'extinction inappropriés | Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu |

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun en particulier

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants

Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection

Autres informations

| | | | |
|-----------------------|----------|---|----------|
| Point d'éclair | > 100 °C | / | > 212 °F |
|-----------------------|----------|---|----------|

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau et les yeux, Utiliser un équipement de protection personnelle

Précautions pour le protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|--------------------------------|---|
| Méthodes de confinement | Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité, Endiguer pour recueillir de gros déversements liquides, Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos |
| Méthodes de nettoyage | Absorber avec une matière absorbante inerte, Empêcher le produit de pénétrer dans les drains |

Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires

Voir Section 13 pour plus d'informations

7. MANUTENTION ET STOCKAGE**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

| | |
|--|---|
| Conseils sur la manutention sécuritaire | Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle, Éviter le contact avec la peau et les yeux, S'assurer une ventilation adéquate, Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence |
|--|---|

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques ou conditions de stockage**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé, Conserver hors de la portée des enfants, Manipuler avec soin

| | |
|-------------------------------|---|
| Produits incompatibles | Métaux alcalins, Agents oxydants forts, Peroxydes |
|-------------------------------|---|

Types d'utilisation particuliers

Imprimante à jet d'encre

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | ACGIH TLV | OSHA PEL |
|-----------------|--------------------------|----------------------------|
| Noir de carbone | TWA: 3 mg/m ³ | TWA: 3.5 mg/m ³ |
| Triéthanolamine | TWA: 5 mg/m ³ | |

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

- Protection du visage/des yeux** S'il y a un risque d'éclaboussures, porter ; Lunettes de sécurité
- Protection des mains** Gants de protection
- Protection de la peau et du corps** Aucun dans des conditions normales d'utilisation
- Protection respiratoire** Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | | |
|---|--------------------------------|-----------------------|--------------------------------|
| Aspect | Opaque | Odeur | Faible |
| État physique | Liquide | Seuil olfactif | Aucun renseignement disponible |
| Couleur | Noir | pH | 7-9.5 |
| Point d'éclair | > 100 °C | / | > 212 °F |
| Point de fusion / point de congélation | Non applicable | | |
| Point/intervalle d'ébullition | Non déterminé | | |
| Point de ramollissement | Non applicable | | |
| Taux d'évaporation | Aucun renseignement disponible | | |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | Aucun renseignement disponible | | |
| Pression de vapeur | Aucun renseignement disponible | | |
| Densité de vapeur | Aucun renseignement disponible | | |
| Densité | Aucun renseignement disponible | | |
| Solubilité dans l'eau | Dispersible | | |
| Coefficient de partage | Aucun renseignement disponible | | |
| Température d'auto-inflammation | Aucun renseignement disponible | | |
| Température de décomposition | Non déterminé | | |
| Viscosité | 5-7 mPa.s @ 25 °C | | |
| Propriétés explosives | Non explosif | | |

Propriétés comburantes Non applicable

Autres informations

Aucun

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement
Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

Conditions à éviter

Agents oxydants forts. Températures extrêmes et lumière directe du soleil.

Matières incompatibles

Métaux alcalins, Agents oxydants forts, Peroxydes

Produits de décomposition dangereux

Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

Aucun renseignement sur la toxicité aiguë n'est disponible pour ce produit
Irritation Irritant pour les yeux et la peau

Renseignements sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50 par voie cutanée | CL50 par inhalation |
|-------------------------------|---------------------|---|---------------------|
| Alcool aliphatique | 20 g/kg (Rat) | 20800 mg/kg (Rabbit) | |
| Noir de carbone | 15400 mg/kg (Rat) | 3 g/kg (Rabbit) | |
| Triéthanolamine | 4190 mg/kg (Rat) | 20 mL/kg (Rabbit) 16 mL/kg (Rat) | |
| 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one | 1020 mg/kg (Rat) | | |

Toxicité chronique

Sensibilisation

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

Effets neurologiques

Aucun renseignement disponible

Effets sur les organes cibles

Aucun renseignement disponible

Effets CMR

Effets mutagènes

Aucun renseignement disponible

Toxicité pour la reproduction

Aucun renseignement disponible

Cancérogénicité

Voir "autres informations" dans cette section

| Nom chimique | CIRC |
|-----------------|------|
| Noir de carbone | 2B |

Autres informations

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le noir de carbone comme « cancérogène possible pour

l'homme ». La classification se base sur des études d'évaluation du noir de carbone pur sous forme libre. Dans le processus de fabrication de ce produit, la petite quantité de noir de carbone est en suspension dans un liquide et n'est pas exprimée comme « libre » du noir de carbone. Par conséquent, cette classification ne s'applique pas à ce produit.

Autres effets toxiques

Risque d'aspiration Aucun renseignement disponible

Informations sur d'autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne Aucun renseignement disponible

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique aiguë D'après les données disponibles, la substance n'est pas nocive pour les organismes aquatiques

Toxicité sur le milieu aquatique chronique D'après les données disponibles, la substance n'est pas nocive pour les organismes aquatiques

Renseignements sur les composants

| Nom chimique | Toxicité pour les algues | Toxicité pour les poissons | Toxicité pour les microorganismes | Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques |
|--------------------|---|---|-----------------------------------|---|
| Alcool aliphatique | 19000 mg/L EC50 96 h (Pseudokirchneriella subcapitata) | LC50= 51600 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 41 - 47 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 51400 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 710 mg/L Pimephales promelas 96 h | | EC50 > 1000 mg/L 48 h EC50 > 10000 mg/L 24 h |
| Noir de carbone | | | | EC50 > 5600 mg/L 24 h |
| Triéthanolamine | 216 mg/L EC50 72 h (Desmodesmus subspicatus) 169 mg/L EC50 96 h (Desmodesmus subspicatus) | LC50 10600 - 13000 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 > 1000 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 450 - 1000 mg/L Lepomis macrochirus 96 h | | EC50 = 1386 mg/L 24 h |

Persistence et dégradabilité

Pas de données disponibles au niveau du produit

Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles au niveau du produit

Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

Renseignements sur les composants

| Nom chimique | Log Poctanol/eau |
|-------------------------------|------------------|
| Triéthanolamine | -2.53 |
| 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one | 1.3 |

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme étant persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucun renseignement disponible

Autres effets néfastes

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination Ne pas rejeter les déchets à l'égout Disposer conformément à toutes les lois et réglementations environnementales locales et nationales applicables

Emballage contaminé Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette substance n'est pas soumise à la réglementation comme une marchandise dangereuse pour expédition

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPD.

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme à (aux)
LIS/LES Est conforme à (aux)

Réglementations fédérales des

Etats-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont listés comme polluants atmosphériques dangereux (PAD) sous la section 112 du Clean Air Act:

| Nom chimique | No. CAS | % en poids | Données du HAPS | Produits chimiques à COV | Classe 1 Agents d'appauvrissement de l'ozone | Classe 2 Agents d'appauvrissement de l'ozone |
|--------------------|----------|------------|-----------------|--------------------------|--|--|
| Alcool aliphatique | | 10-20 | | Group I | | |
| Triéthanolamine | 102-71-6 | <1 | | Group I | | |

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund

Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Le noir de carbone est répertorié dans la proposition 65 de la Californie sous la forme de "particules non liées en suspension dans l'air de taille respirable". Les produits d'encre ne devraient pas provoquer d'exposition à des "particules non liées en suspension dans l'air de taille respirable" et sont donc exemptés de la proposition 65. obligations d'étiquetage.

| Nom chimique | No. CAS | Prop. 65 de la Californie |
|-----------------|-----------|---------------------------|
| Noir de carbone | 1333-86-4 | Carcinogen |

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Ce produit est soumis à d'État américain droit à SAVOIR réglementation comme l'a noté ci-dessous.

| Nom chimique | Massachusetts | New Jersey | Pennsylvanie | Illinois | Rhode Island |
|--------------------|---------------|------------|--------------|----------|--------------|
| Eau | | | X | | |
| Alcool aliphatique | | X | X | | |
| Noir de carbone | X | X | X | X | |
| Triéthanolamine | X | X | X | | |

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2017-03-13
Date de révision 2022-06-16
Note de révision sections de la FS mises à jour, 3

Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H400 - Très toxiques pour les organismes aquatiques

Avis de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

fin